

d'user de tous les moyens d'en venir à une solution à peu près satisfaisante. On a dit qu'il est inutile de compter sur une entente satisfaisante, et je le regrette, car cela me paraît indiquer que l'on a raison de craindre qu'il n'y en aura pas. A mon avis, les modifications apportées à la loi des pensions sont marquées au coin du bon sens, elles sont nécessaires, et je ne vois aucune raison de ne les point adopter. Cependant, si l'entente devenait impossible, la Chambre devrait, vu l'importance de la question, se résoudre à agréer les amendements du Sénat, sans quoi la gratification cesserait d'être payable en septembre prochain, si je ne me trompe.

L'hon. M. BELAND: Le premier septembre.

M. CALDWELL: Ce qui revient à dire que les anciens combattants qui reçoivent une pension pour invalidité complète ne toucheront que \$50 par mois au lieu de \$75, soit \$600 par an au lieu de \$900. La commission royale a jugé que la gratification devait être maintenue pendant cinq années encore. De son côté, le comité parlementaire a conseillé de rendre la gratification permanente et de l'inclure dans la pension. A en juger par son rapport, la commission a pensé qu'il y avait tout lieu, pour le moment, de maintenir la gratification; elle a aussi dû penser que dans cinq ans la cherté de la vie serait moins grande. La gratification a été établie—je faisais partie du comité qui en a conseillé l'établissement—parce que la cherté de la vie s'était accrue et que la pension de \$600 par an ne pouvait pas suffire au grand blessé de la guerre. Depuis que cette gratification est payable, le coût de la vie n'a guère diminué, surtout pour l'invalidé. Par conséquent, s'il était impossible d'en venir à une entente avec l'autre Chambre au sujet du projet de loi, je considère que nous devrions nous accommoder des amendements du Sénat. Toutefois, si tout compromis est impossible, je demanderais au Gouvernement de songer sérieusement à une élection cet été et de demander au pays s'il est utile d'élire des représentants au Parlement pour adopter ou modifier des lois pour le Gouvernement. A mon sens, l'élection des députés est devenue une comédie plus ou moins, vu certaines conditions qui ont accompagné notre législation. Je conseillerais donc fortement au ministère de consulter l'opinion populaire en nous donnant le temps, naturellement, d'exposer les faits aux électeurs, afin que nous sachions qui gouverne, si ce sont les membres élus du Parlement ou un groupe d'hommes qui ne sont pas responsables qu'envers Dieu, bien qu'ils ne soient peut-être pas en rapports très intimes avec lui.

M. L'ORATEUR: L'expression dont vient de se servir l'honorable député est très osée, et je le prie de consulter l'article 19 du règlement.

M. CALDWELL: Je m'empresse de la retirer. Mon jugement s'est peut-être laissé dominer par mes émotions. Cependant, je ne suppose pas qu'il y ait aucune règle de la Chambre qui empêche un membre d'avoir ses propres sentiments quand même il ne les exprimerait pas.

M. SHAW: Si je prends la parole c'est uniquement pour dire qu'il est important de trouver un compromis à ce sujet. Je ne crois pas qu'il y ait rien à gagner en abordant les membres du Sénat avec une attitude hostile et belliqueuse, les menaçant d'une élection,—je ne sais dans quel but, parce que j'ignore comment une élection pourrait déterminer autre chose que la représentation dans cette Chambre. Nous devons d'abord essayer la manière constitutionnelle. Je pense que le comité nommé par la Chambre ne devrait pas oublier que ce n'est nécessairement pas le temps de se mettre en colère. En premier lieu, cela ne nous mènerait pas à grand'chose, et, deuxièmement, la Chambre n'a pas besoin de proroger à trois heures.

M. ARTHURS: Je désire dire un mot ou deux à l'appui des observations de l'honorable député de Calgary. Il est fort à souhaiter que nous en arrivions à un compromis. Il est vrai que le pays a été saisi de cette question, par l'intermédiaire de la commission Ralston et du comité de la Chambre durant plusieurs mois. Elle a été discutée à fond. Leurs conclusions ont été soumises au Gouvernement et un projet de loi a été déposé à la Chambre en conséquence. Je ne suis pas de l'avis de l'honorable député de Victoria-et-Carleton (M. Caldwell) parce qu'il appréhende que peut-être le Sénat était opposé au Gouvernement, mais je ferai observer que ceux qui ont pour ainsi dire étouffé ce bill au Sénat...

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. ARTHURS: Les membres de la Chambre haute...

M. LOGAN: A l'ordre...

M. GARLAND (Bow-River): On n'aime pas la vérité parfois.

M. CALDWELL: Je vais corriger l'honorable député. Je n'ai mentionné aucun parti à la Chambre. Peu importe le parti responsable. C'est le résultat qui compte.

M. ARTHURS: Je dis que les membres qui...